



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 4 décembre 2020

L'épisode Neigeux entraîne l'interdiction de circulation des poids lourds sur plusieurs axes :

Compte tenu de l'épisode neigeux en cours qui a démarré plus tard et d'une importance plus importante que celle annoncée par météo France, la circulation des véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes est **interdite**, dans les 2 sens de circulation, à compter du 4 décembre 2020 à partir de 21h et pour une durée indéterminée :

- sur l'autoroute A51 entre la barrière de péage de Crozet et le col du Fau
- sur la RN85 dans la rampe de Laffrey, entre les communes de Vizille et Corps
- sur la RD 529 entre les communes de Jarrie et La Mure
- sur la RD 1075 entre la commune de Vif et le col de la Croix-Haute

Par ailleurs le Préfet appelle à la plus grande vigilance au regard de ces conditions météorologiques qui touchent le département y compris les territoires en plaine et qui pourraient durer. Les automobilistes sont invités à limiter leurs déplacements.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01